



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

malvoyants

Question écrite n° 9576

Texte de la question

Mme Valérie Boyer attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la mise à disposition de lecteur de carte Vitale sonore pour les professionnels de santé aveugles et malvoyants, notamment les kinésithérapeutes. Le métier de kinésithérapeute est un des rares métiers qualifié dans le domaine médical, accessible et largement ouvert aux déficients visuels. C'est un emploi valorisant, alors que les personnes concernées sont généralement redirigées vers des tâches basiques. Or l'organisation actuelle du système de santé impose l'utilisation de la carte Vitale durant les consultations. Suite à cette généralisation, un certain nombre de kinésithérapeutes souffrent de difficultés dues à l'inadaptation du matériel à leur handicap, notamment, concernant les demandes d'entente préalable, les demandes d'accord... C'est pourquoi un certain nombre de kinésithérapeutes aveugles ou malvoyants, dont l'union provençale des « cannes blanches », sollicite que les nouveaux lecteurs de cartes Vitale réalisés soient sonores pour s'adapter aux malvoyants, ceci dans le cadre de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Dans ce contexte, elle la remercie de bien vouloir lui faire connaître sa position sur le sujet et les intentions du Gouvernement.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Boyer](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9576

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 novembre 2012](#), page 6362

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)